

Exposé des qualifications

Document soumis aux termes du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, amendée par les résolutions ultérieures, à l'appui de la candidature du Pr. Haykel Ben Mahfoudh à l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale

Pr. Haykel Ben Mahfoudh est de nationalité tunisienne. Il est professeur de droit international public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Université de Carthage) et Directeur du Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe au sien de la même Faculté.

Le candidat répond parfaitement aux critères de l'article 36 (3) (a) du Statut notamment par ses hautes qualités morales, sa probité, son intégrité intellectuelle et scientifique, son sens du devoir, son esprit humaniste et sa capacité à travailler avec des collègues et partenaires de cultures différentes.

M. Ben Mahfoudh a le titre de Docteur en droit international humanitaire (DIH) de l'Université de Carthage. Sa thèse de doctorat qui a porté sur : « *La protection de l'environnement en période de conflits armés* », a été soutenue en 2005, est reçue avec mention très honorable et félicitations du jury et recommandation pour la publication.

Il a entamé sa carrière d'enseignant – chercheur en 1996 d'abord comme assistant universitaire et ensuite comme Maître-assistant (2006). Admis au concours d'agrégation en droit public en 2009, il est actuellement professeur de l'enseignement supérieur (2015). Il a assuré les responsabilités de chef du département de droit public et de responsable du Master Common Law.

Ses travaux sont reconnus pour leur grande pertinence, méthode et haute qualité scientifique dans les domaines du DIH et des études de la paix et de la sécurité internationales. Ils constituent des références dans les milieux universitaires et auprès des praticiens des professions judiciaires en Tunisie et à l'étranger. L'ouvrage qu'il a publié en décembre 2011 sur : « *L'environnement, l'humanitaire et le droit international* » est, par exemple, cité dans les travaux de la Commission du droit International (CDI) relatifs à la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés.

M. Ben Mahfoudh a effectué et dirigé plusieurs travaux de recherches dans les domaines liés au droit international humanitaire et à la prévention et la répression des crimes de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide et crime d'agression. Il a une parfaite connaissance des conditions de mise en cause de la responsabilité pénale des auteurs des infractions graves aux règles humanitaires et des développements connus dans le domaine de la répression des crimes internationaux. Il suit de très près la jurisprudence internationale et comparée dans ces domaines et contribue à la diffusion et au développement de la législation nationale de lutte contre l'impunité.

Il a ainsi travaillé sur les acteurs non-étatiques et les conflits armés non internationaux. Il a publié des travaux et dirigé des recherches sur la protection des minorités, la justiciabilité des actes terroristes devant les juridictions pénales internationale, ou sur l'obligation de protéger, poursuivre et réparer les dommages résultants des crimes commis par les combattants étrangers. Il intervient régulièrement en tant que conférencier dans les colloques et séminaires nationaux et internationaux organisés sur des thématiques liées à la compétence de la CPI dans le monde.

En outre, il dispose de compétences reconnues dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient dans les domaines de protection de civils, de conflits armés et de mise en place de processus de paix. De par sa parfaite connaissance des systèmes juridiques des pays de la région, il est parmi les rares experts à allier la connaissance théorique du droit international à l'expertise opérationnelle dans les situations de restauration de la paix et de l'instauration de l'Etat de droit.

Il intervient à ce titre auprès des organisations internationales (Nations Unies, CICR, IDEA) et des centres spécialisés sur des questions relatives à l'opérationnalisation du droit international humanitaire et des mécanismes de protection des droits de l'homme dans des contextes post-conflits, ou à la réforme de la justice et du secteur de la sécurité.

Il assiste gouvernements et organisations internationales au maintien ou à la promotion d'un accord de paix, à la lutte contre l'impunité et au traitement par voie judiciaire des violations graves des droits de l'homme et des crimes de masse (Yémen, Libye), au renforcement du respect des droits de l'homme par les autorités nationales (Irak, Tunisie), ou à la rédaction de textes juridiques pour la protection des personnes vulnérables victimes de la traite des êtres humains, tels que les migrants (Libye).

Fort d'une carrière d'enseignant universitaire de plus de 23 ans, professeur Ben Mahfoudh a notamment enseigné les matières de : droit international humanitaire, droit pénal international, sanctions en droit international, institutions internationales. De même qu'il a assuré le cours d' "*Introduction to the Common Law System*". Il est également titulaire de la chaire de droit constitutionnel. Son parcours témoigne d'un dynamisme scientifique, d'une ouverture sur les différentes cultures et systèmes juridiques et de développement d'une réflexion personnelle sur les problèmes actuels du droit international, particulièrement ceux liés à la protection des victimes des conflits dans sa région.

Par ailleurs, M. Ben Mahfoudh est avocat à la Cour, inscrit au Barreau de Tunis depuis 1996, il a pratiqué le procès pénal dans ses différentes instances, et a apporté conseil et assistance aux femmes et enfants victimes de violences conjugales et/ou d'abus. Il continue à conseiller les organisations et collectifs de défense des droits des victimes et à porter leurs voix devant les instances juridictionnelles nationales, régionales et internationales.

Il maîtrise parfaitement l'Arabe, le Français et l'Anglais ; il enseigne et publie dans les trois langues.

Vu sa profonde expertise en droit international humanitaire et droits de l'homme, sa spécialisation en matière de protection des victimes et des personnes vulnérables, sa pratique en tant qu'avocat du droit et du procès pénal et son imprégnation des systèmes juridiques comparés, la candidature de M. Haykel Ben Mahfoudh est présentée par le Gouvernement tunisien au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

Sa candidature est présentée selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice telle que prévue dans le Statut de celle-ci.

La nomination du Dr Haykal Ben Mahfoudh pour l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale procède de l'adhésion de la République Tunisienne aux principes d'un procès équitable et aux valeurs humaines universelles et aux principes des droits de l'homme, qui sont les fondements de sa nouvelle Constitution de 2014 et se situe dans le prolongement de son adhésion au Statut de Rome immédiatement après la transition démocratique de 2011.

En manifestant son intérêt pour la candidature à l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale, M. Ben Mahfoudh a formellement pris l'engagement de se rendre disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige. Son statut d'enseignant universitaire lui permet de bénéficier des mises en disponibilité nécessaires pour la durée du mandat. Le candidat est disposé à fournir tous les éléments d'information complémentaires à l'appui de cette candidature et de répondre aux démarches, procédures et rencontres prévues à cet effet.